



PREAVIS N° 03/2023

BUDGET 2024

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2024 établi par la Municipalité se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	790'375.00
Total des revenus	Fr.	<u>736'430.00</u>

Soit un excédent de charges de Fr. 53'945.00

La Municipalité a passé en revue tous les comptes de fonctionnement en tenant compte des perspectives à venir. Nous pouvons raisonnablement faire les commentaires suivants :

Comptes 11 Administration

Comptes 11.318.4 Frais divers & Honoraires - Les archives communales doivent être mises à jour selon des normes cantonales. Suite à la recommandation de la Préfecture, ces travaux sont nécessaires puisque la dernière mise à jour date de 1994. Coût selon devis d'une entreprise spécialisée Fr. 8'500.00.

Comptes 11.365.2 Cotisation ASPIC – Les charges de fonctionnement de l'Association Scolaire de la Piscine Intercommunale de Chavannes (ASPIC) ne peuvent plus être financées intégralement par les écoles. Il a été décidé de reporter depuis 2024 une partie de celles-ci sur les communes membres, soit pour notre commune, un montant de Fr. 2'400.00.

Comptes 22 Service Financier - Péréquation :

Les prévisions cantonales pour le calcul 2024 se présentent comme suit :

A charge de la Commune :

Cohésion Sociale	(compte 72.351)	Fr.	59'100.00	
Alimentation à péréquation directe	(cpté 22.352)	Fr.	82'000.00	
Police	(compte 61.351)	Fr.	<u>13'100.00</u>	Fr. 154'200.00

Compensations (produits) :

Population/solidarité	(compte 22.452)	Fr.	102'800.00	
Thématiques Transports & Forêts	(cpté 22.452)	Fr.	<u>69'300.00</u>	<u>Fr. 172'100.00</u>

Total Net 2024 (produits) Fr. 17'900.00

Pour 2024, le résultat de la péréquation présente un excédent de Produits de Fr. 17'900.00 dû principalement aux importants coûts des travaux routiers prévus.

Comptes 43 Routes

La Municipalité a prévu faire de l'entretien pour les 2 postes suivants :

Compte 43.314 - Entretien du réseau routier

- Route Mont de May - rénovation	Fr. 55'000.00
- Flachage nids de poules	<u>Fr. 12'000.00</u>
Total	Fr. 67'000.00

Comptes 43.480 – Amortissement des routes communales par le fonds de réserve :
Ces frais d'entretien sont directement compensés par ce compte en prélevant la somme de Fr. 67'000.- sur le compte au bilan no. 9282.9 Fonds de Réserve pour nouveaux investissements.

Comptes 45 Ordures ménagères – 46 Egouts/Epuration – 81 Service Eaux :

Ces 3 comptes doivent s'autofinancer par des taxes y relatives et, si nécessaire, un mouvement comptable via les fonds de réserve. La Municipalité relève les éléments suivants :

- Comptes 45.480 : Ordures ménagères et décharge : adaptation des charges compensée par un prélèvement au fonds de réserve affecté de Fr. 1'315.00
- Comptes 46.480 : Réseaux d'égouts et d'épuration : adaptation des charges compensée par un prélèvement au fonds de réserve affecté de Fr. 2'850.
- Comptes 81.380.1 : Service des eaux : attribution de l'excédent de produit affecté de Fr. 6'000.- au Fonds de réserve.

Comptes 51 Enseignement primaire

Le budget primaire 2024 a été établi sur la base de 22 élèves enclassés.
Pour information, le budget 2023 était estimé pour 19 élèves.

Comptes 52 Enseignement secondaire

Le budget secondaire 2024 a été établi sur la base de 6 élèves enclassés.
Pour information, le budget 2023 était estimé pour 3 élèves.

Comptes 71 AJERCO Contributions aux institutions pour l'enfance

- Compte 71.352 On constate une forte augmentation du prix/habitant due à l'augmentation des places d'accueil (+ 66 places), qui engendrent des frais de personnel, de matériel et d'infrastructures en suppléments. De plus, l'utilisation des places d'accueil de nos citoyens a également augmenté.

Comptes 81 Service des eaux

Un nouveau compte 81.312 achat d'eau Vy-de-Mauraz a été créé suite à la récente création de l'Association.

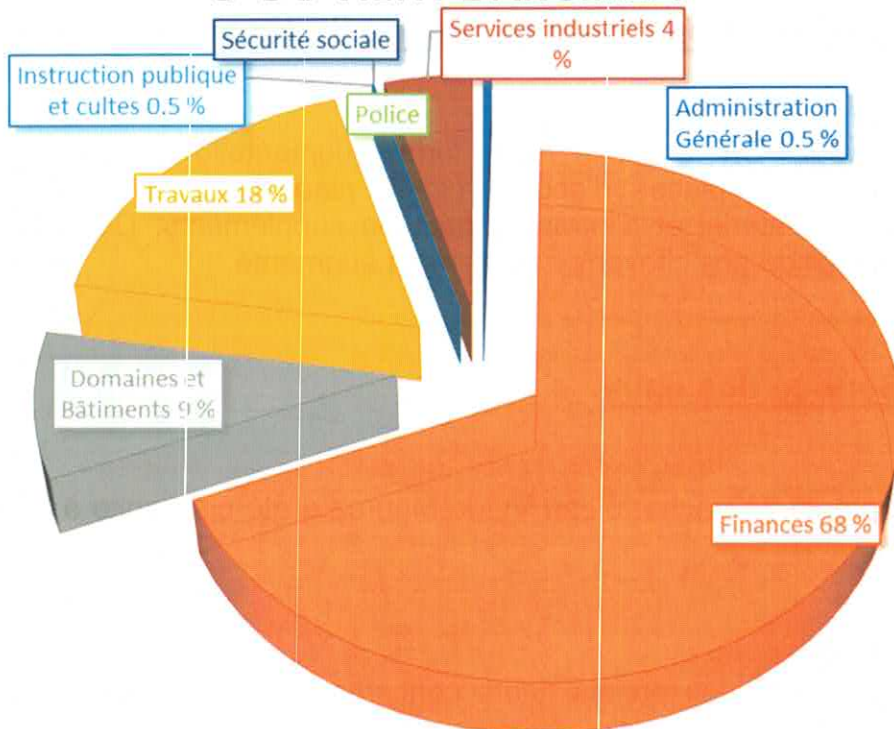
En conclusion, l'évolution des projets futurs concernant tous les dicastères est suivie très attentivement par la Municipalité. Elle étudie également la viabilité des taxes actuelles et du taux d'imposition.

On constate qu'avec les rentrées fiscales actuelles et sans nouveaux produits, il devient difficile d'équilibrer des comptes.

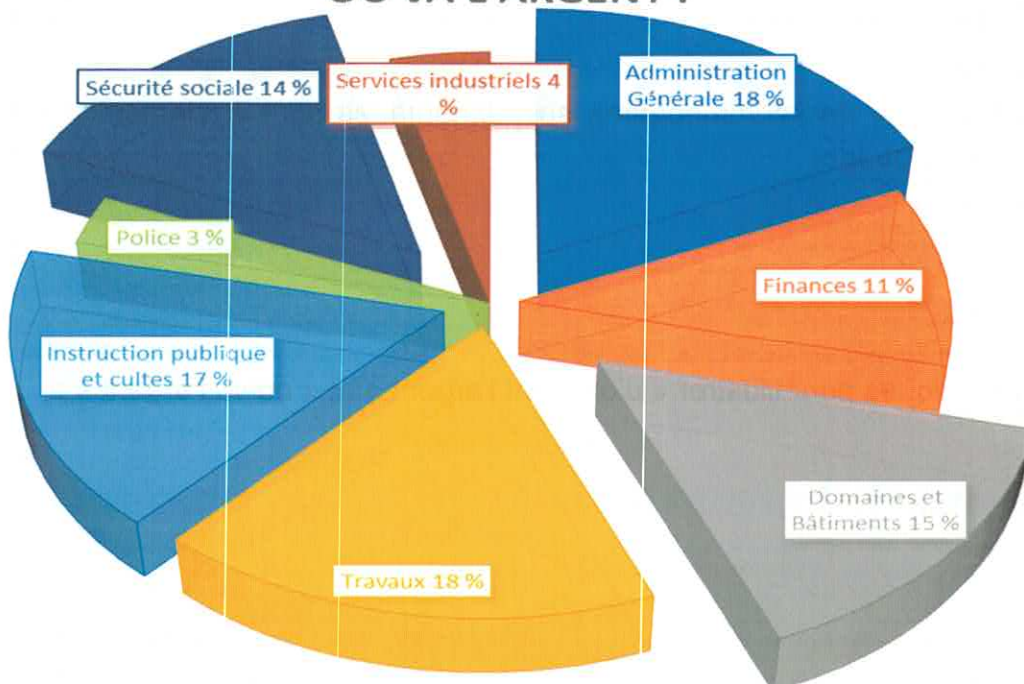
Pour plus de détails, des commentaires supplémentaires sont également mentionnés sous certains postes du budget.

Voici deux graphiques pour illustrer « d'où vient l'argent » et « où va l'argent » :

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



OÙ VA L'ARGENT ?



Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2024 tel que présenté, soit avec un excédent de charges de **CHF 53'945.00**, tout en précisant qu'elle reste très attentive à limiter les dépenses.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- vu le préavis municipal N° 03/2023 relatif au budget 2024
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'adopter le projet de budget 2024 qui représente un excédent de charges de Fr. 53'945.00.



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

J.-L. Reymond
Syndic



T. Laffely
Secrétaire